Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1627

Artikel: Passeport : les empreintes de la discorde
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019402

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les empreintes de la discorde

Digitaliser l'identité des citoyens européens, voilà un projet qui suscite la polémique, sans que la Suisse puisse dire son mot.

Depuis le 26 octobre 2005, toute personne entrant aux Etats-Unis devra disposer d'un passeport avec la photo digitalisée de son visage. La Commission européenne a présenté au parlement un projet de règlement, approuvé par le conseil des ministres de l'Intérieur, allant nettement plus loin que les exigences étatsuniennes! Il est en effet prévu que «les États membres peuvent ajouter des empreintes digitales enregistrées dans des formats interopérables».

Aucune exigence de ce genre n'est parvenue de Washington. Les visiteurs entrant aux Etats-Unis doivent fournir leurs empreintes digitales, mais il n'a jamais été question d'exiger qu'elles figurent sur les passeports. L'administration américaine n'a d'ailleurs pas l'intention de mettre les empreintes digitales de ses concitoyens sur leurs passeports et elle ne les leur demande pas lorsque ceux-ci rentrent au pays. Il semble que cette proposition soit venue de la France. Nicolas Sarkozy aurait déclaré, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, que « la tradition française, c'est l'empreinte digitale». L'entreprise dominante dans le monde pour ces technologies est, comme par hasard, française. Il s'agit de Sagem.

Internet contre la base de données

Ce projet, avec le prolongement d'une base de données européenne géante d'empreintes digitales a suscité les protestations d'une nébuleuse d'associations et d'ONG actives dans l'observation des droits de l'homme dans les médias électroniques: de l'*Electronic Frontier Foundation* au français IRIS (Imaginons un réseau internet solidaire) en passant par le SIUG (Swiss Internet Users Group). Le groupe européen des autorités de protection des données s'est aussi montré très réservé face à ce projet.

Le 2 décembre le parlement européen a finalement accepté la possibilité d'ajouter des empreintes digitales sur les passeports, mais avec l'interdiction de créer une base de données: «Il n'est établi aucune base de données centralisée des passeports et documents de voyage de l'Union européenne contenant les données biométriques et autres de tous les titulaires d'un passeport de l'UE». Pour le reste, un certain flou est maintenu. Il est ainsi précisé que les données biométriques intégrées dans les passeports ne devraient être utilisées que pour vérifier l'authenticité du document et l'identité du titulaire. L'utilisation du conditionnel rend perplexe.

Quel rapport avec la Suisse puisque nous ne sommes pas membres de l'Union européenne? Notre pays choisira-t-il d'inclure les empreintes digitales dans les passeports si des pays européens franchissent ce pas? Nous en doutons quelque peu. Le tollé sera très important. Mais une fois de plus nous ne sommes qu'à la remorque de décisions de l'Union et nous n'avons pu peser sur les débats de Bruxelles et de Strasbourg. Ce genre de conclusion est hélas habituel. *Bis repetita…* *jg*

Les risques du consensus sans recours

Le refus d'une coopération n'implique nullement de participer davantage. Une victoire de la droite nationaliste ne peut que rejeter la Suisse dans un isolement plus strict et plus durable encore.

Le consensus offre de nombreuses solutions créatives durant son élaboration, mais sa validation par les instances décisionnelles s'apparente à une forme de ratification. Soit on accomplit le pas préparé, soit on ne fait rien, sans pouvoir relancer la démarche. On a pu choisir avant une décision qui, elle, n'offre que peu de choix. Mieux que tous, les Suisses connaissent les joies du consensus. Ils en savent les ressources et les subtilités, mais aussi les limites. Souvent, ils constatent avec irritation que la recherche du plus petit dénominateur commun conduit à privilégier la solution la plus médiocre.

Confrontés à cette difficulté, les citoyens en oublient l'autre défaut qui est l'absence de recours. Et si la construction européenne ne peut être envisagée que par une lente addition de consensus, certains choix de société gagnent à être clarifiés par une alternative.

Depuis une année, le Parti socialiste siège au Conseil fédéral avec une droite dure renforcée par la présence de deux UDC. Cette expérience n'est pas sans risque. La concordance, versant gouvernemental du consensus, oblige à des compromis douloureux. Viendra le temps des bilans qui dira si, dans une telle configuration, le jeu en vaut la chandelle. Mais le danger ne tient pas qu'à la nature des contrats auxquels il faut se résigner. Il vient aussi de l'absence d'un camp hors du système. En cas d'échec, la société suisse est sans recours. Comment faire vivre un autre projet tout en participant au projet en cours ? Comment lancer des alternatives sans évoquer l'alternance ? Questions complexes, questions ouvertes.

François Chérix

Avec cet article l'auteur, spécialiste des questions institutionnelles et européennes, entame sa collaboration avec *Domaine Public.*